

S'il est important de définir dans sa dimension humaine, non discriminante, la place de la personne porteuse de handicap

Il est impératif de dire que le rôle de l'accessibilité de la ville, du lieu public (ou privé loi février 2005) est une chance pour notre organisation collective

Le handicap n'est pas suspensif d'être porteur d'un projet (personnel ou collectif) il est en l'état un frein totalement réducteur et confiscatoire à ce qui touche notre participation au mieux « vivre ensemble » et tout ce qui peut concourir à l'atténuation de ses effets doit être mobilisé.

Lorsqu'une commune, un territoire, un prestataire (public ou privé) un transporteur, un propriétaire bailleur prennent en compte (pour toutes générations) la suppression de barrières architecturales,

ils augmentent l'enrichissement collectif car la totale libération que génère cette prise en compte non seulement pour « les porteurs de handicap » comme on dit pour faire « soft.. » mais leurs famille, leurs proches, leurs amis tout cela impacte instantanément la qualité de l'activité humaine puisque tout devient plus facilité.

Je ne me déplace qu'en fauteuil électrique dans ma ville dont 80 % du centre est en zone piétonne où d'autres lieux accessibles lorsque j'ai un transport public adapté , cette évolution doit se consolider , s'élargir de plus en plus à la vie professionnelle, scolaire et universitaire, associative et de loisirs, au quotidien dont le progrès découlera de plus en plus de cette prise en compte

En outre , le handicap lié au vieillissement de notre population nécessite et nécessitera de plus en plus des plans

d'aménagement urbains à long terme intégrant cette problématique , avec dans cette catégorie une population sédentaire ayant des besoins importants (commerces de proximité) mais dont la mobilité réduite suppose souvent une aide humaine ou technique.

Cela étant il ne faut pas faire d'amalgame handicap-vieillesse mais réfléchir à la multifonction architecturale satisfaisante pour toutes les parties

La participation a la vie collective passe par une révolution culturelle , un réflexe conditionné à la faire progresser car il n'y a pas de fatalité face au handicap ou à la maladie,

c'est un bonheur total de pouvoir emmener à nouveau les siens au restaurant, dans un lieu culturel accessible, aller à sa banque ou en gare sans obstacles comme faire ses

démarches en mairie ou à la poste
(lorsqu'il y en a encore une..)

Si le droit à la santé est une évidence
celui de la formation et de l'emploi est très
chaotique pour celles et ceux d'entre nous
qui souhaitent trouver (ou retrouver) un
emploi surtout après une vie antérieure
que l'on ne pourra plus avoir en terme
d'activité.

On a le sentiment que les gigantesques
efforts des équipes médicales, des
patients entourés des leurs sont gommés
dans cette longue séquence de
reconstruction personnelle , il se fait
beaucoup de choses mais la demande
est considérable – nous retrouvons à
partir de cela la thématique de la
formation et de l'adaptation permanente
afin que toute la chaîne soit crédible pour
le retour à une activité.

On notera que chaque année des milliers
de personnes handicapées créent leurs

entreprises avec des taux de pérennité à cinq ans totalement époustouflants (60 %) et parfois plus pour certaines l'AGEFIPH est un acteur déterminant sur cette question, d'où l'importance d'une progression nécessaire de tous les outils facilitant le retour à une vie qui doit être une évidence pour chacune et chacun d'entre nous

Le Mouvement Démocrate doit être vigilant sur la transposition des textes européens relatifs au Handicap mais aussi l'être tout autant sur des interprétations réductrices de dispositions pouvant dans le domaine public ou du marché (transport etc.) être discriminantes pour tous citoyen européen

J'espère que cette contribution participera utilement au débat, mais surtout aux éléments et leur point d'appui que vous délimitez

G rard DUMONT

Adh rent Mouvement D mocrate de la
Dr me